



**AVIS DU CESER
SUR LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

ADOPTION

AVIS DU CESER SUR LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 DU CONSEIL RÉGIONAL

**Avis adopté à l'unanimité des
membres présents ou représentés.**

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER Réunion, le mercredi 06 novembre 2024.



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



Avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional - Rapport développement durable - Année 2023

1. Introduction

Depuis plusieurs années, le Conseil régional de La Réunion s'est engagé dans une politique de développement durable ambitieuse, se structurant autour de cinq finalités : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale, épanouissement des individus et production responsable.

Ce cadre répond aux exigences de la loi Grenelle II, qui impose aux collectivités territoriales de présenter chaque année un bilan des actions menées pour assurer un développement territorial durable.

2. Observations

Pour 2023, le Conseil régional a structuré ses actions autour d'Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers deux axes principaux :

1. Bilan des politiques publiques et programmes environnementaux

Le Conseil régional a mis en œuvre des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître la part des énergies renouvelables sur le territoire, contribuant ainsi aux objectifs de l'Accord de Paris et de l'Agenda 2030. Cela inclut des efforts pour promouvoir les modes de transport doux, tels que les infrastructures pour le vélo et les initiatives de covoiturage, visant à décongestionner le réseau routier et à réduire l'impact environnemental des déplacements quotidiens.

2. Gestion interne et fonctionnement écoresponsable de la collectivité

Le Conseil régional a renforcé son engagement en matière de sobriété énergétique, en améliorant l'efficacité énergétique de ses bâtiments publics et en adoptant des pratiques d'achats responsables, avec la mise en place à venir d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Des initiatives ont été entreprises pour réduire la consommation énergétique des locaux administratifs et rationaliser la gestion des ressources, notamment via l'installation de dispositifs économies en énergie et le suivi des consommations par l'Observatoire régional de l'énergie. Enfin, un plan de formation interne est dispensé, avec une nécessité d'articuler à travers une approche transversale afin de déterminer en amont des indicateurs de suivi et d'impacts qui permettront son évaluation.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi ses efforts pour améliorer la participation citoyenne et l'inclusion sociale, en promouvant des initiatives éducatives et participatives qui sensibilisent les citoyens aux enjeux climatiques et à l'action publique. Ces programmes visent à renforcer la confiance des Réunionnais dans les actions menées, tout en les impliquant davantage dans les décisions locales pour une gouvernance partagée. Ces actions s'inscrivent également dans la dynamique de co-développement durable prônée par le CESER, visant une concertation active entre la collectivité, la société civile et les citoyens dans une optique de Démocratie Locale Permanente (DLP).

En s'appuyant sur ce bilan 2023, le CESER avance des préconisations afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des initiatives de développement durable de la collectivité.



3. Préconisations

1. Intégration de l'impact environnemental dès la conception des politiques publiques

L'adoption d'une norme ISO 52 001, intégrant les impacts environnementaux dès la planification des politiques, permettrait d'ancrer les pratiques durables dans la **gouvernance régionale**. L'analyse des actions du Conseil régional de La Réunion montre une volonté d'anticipation face aux enjeux climatiques, notamment en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, bien que les efforts dans ces domaines nécessitent encore un renforcement.

À l'avenir, les **politiques publiques gagneraient à inclure systématiquement des évaluations prévisionnelles de leur empreinte écologique, garantissant ainsi une prise de décision plus informée et durable**. Une telle approche contribuerait à instaurer un cadre cohérent de développement durable au niveau régional, où **chaque initiative publique s'inscrit dans une stratégie de durabilité** en accord avec les objectifs de la collectivité, notamment la réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

2. Renforcement de l'évaluation budgétaire par l'intégration d'un budget vert

La mise en place d'un budget vert est une initiative positive qui s'aligne sur les pratiques internationales et permet de **mieux identifier l'impact écologique des dépenses publiques**. Actuellement, le rapport de développement durable du Conseil régional pour 2023 propose une classification des dépenses par secteur (voirie, transport, espaces verts) en fonction de leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'optimiser cette démarche, il est recommandé de définir des **indicateurs clairs et objectifs** pour chaque poste de dépense, facilitant la classification et **l'évaluation de l'impact environnemental**. Cette mesure renforcerait la transparence et **l'acceptabilité des politiques publiques**, en intégrant notamment les parties prenantes dans le processus décisionnel. Ce dernier point permettrait une meilleure compréhension de l'impact direct des dépenses, tout en assurant un arbitrage budgétaire plus en phase avec les impératifs de durabilité.

3. Vers une meilleure flexibilité dans le travail : télétravail et semaine de quatre jours

Le CESER préconise un règlement de télétravail flexible, visant à faciliter l'adoption de pratiques écoresponsables et à contribuer à la réduction du trafic routier, source importante de pollution à La Réunion. Une expérimentation de la semaine de quatre jours pourrait offrir un double bénéfice : en plus d'améliorer la qualité de vie des agents, elle pourrait réduire significativement les déplacements quotidiens, favorisant ainsi une baisse des émissions de CO₂.

Ces changements viseraient à instaurer une culture de travail durable, tout en améliorant l'empreinte carbone de la collectivité et en inspirant le secteur privé. Il serait souhaitable d'accompagner ces expérimentations de mécanismes **d'évaluation**, mesurant notamment l'impact sur l'environnement et la productivité, afin de promouvoir une **adaptation continue et optimale** de ces nouvelles modalités de travail. A ce titre, le CESER alerte sur le nécessaire accompagnement à mener sur la conduite du changement, en favorisant d'une part les formations de management vers les encadrants et les élus afin de s'approprier ces nouvelles pratiques et d'autre part en proposant des outils collaboratifs aux services pour une bonne appropriation de ces nouvelles modalités de flexibilité au travail.

Le Conseil régional de La Réunion dispose d'un potentiel stratégique pour devenir un modèle de durabilité, tout en renforçant son leadership en matière de transition écologique et de résilience territoriale. La mise en place d'un budget vert et la standardisation de l'impact écologique dans les politiques publiques constituent dès lors des démarches à suivre afin de tendre vers un engagement intégré en faveur du développement durable. Un bilan annuel et une feuille de route de réduction de gaz à effet de serre pluriannuelle gagnerait à ce titre à apparaître lors des prochains exercices, afin d'évaluer plus objectivement les actions entreprises.



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



ceser@cr-reunion.fr



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à "L'actualité du CESER",
la lettre d'information mensuelle
pour suivre toutes les actualités



OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE